

Mme Fairclough: Le ministre continuera, n'est-ce pas, à étudier la question?

M. Dinsdale: Je me contenterai de formuler une brève observation sur le point soulevé par l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges. Le 14 février dernier, j'ai reçu un rapport intéressant sur le sujet de l'hygiène mentale au Canada. Il indique l'existence d'un problème qui, comme l'a signalé l'honorable député, prend sans cesse de l'importance chez nous. Par exemple, au cours de la période de 1950 à 1954, il y a eu augmentation du nombre total d'admissions dans les hôpitaux de malades mentaux. En 1950, le chiffre était de 16,411 et en 1954, le chiffre correspondant était de 29,351.

Il est très important, cela va sans dire, d'assurer dans des institutions spécialisées le soin de ce genre de maladie mais je crois cependant que le prochain poste nous soumet une façon encore plus importante de résoudre ce problème. Les profanes en la matière s'occupent aussi activement de ce problème qui prend de plus en plus d'ampleur. Ainsi, la Croix Blanche constate que la meilleure solution ne réside pas nécessairement dans les institutions, mais qu'il vaut mieux essayer de ramener à la santé nos malades mentaux et ceux qui souffrent de troubles émotifs en les traitant dans leur milieu même.

On a fait beaucoup en vue d'encourager le travail bénévole à l'égard de cet important aspect de la question. Mais il me semble que les profanes en la matière devraient obtenir une certaine orientation de la part des spécialistes, surtout des travailleurs sociaux spécialisés en psychiatrie.

D'après les renseignements que m'a fournis le document en question, notre pays manquerait de travailleurs sociaux spécialisés en psychiatrie. En 1954, la dernière année pour laquelle nous avons les chiffres, il y en avait 37 au Canada qui occupaient un emploi à temps continu. On voit, par exemple, qu'il y en avait un à Terre-Neuve, aucun dans l'Île du Prince-Édouard, deux en Nouvelle-Écosse, quatre au Nouveau-Brunswick, quinze dans le Québec, dix en Ontario, un au Manitoba, deux en Saskatchewan, deux en Alberta et aucun en Colombie-Britannique.

C'est de toute évidence bien insuffisant pour régler convenablement le problème sur le plan du service bénévole. Le ministre pourrait-il dire au comité quelles mesures ont été prises pour augmenter le nombre des travailleurs sociaux formés à la psychiatrie?

Avant de reprendre mon siège, je dirai mon espoir que le député de St-Laurent-St-Georges reprenne sa motion l'an prochain, afin que nous ayons l'occasion, tôt dans la session, de discuter cette question à fond.

L'hon. M. Martin: L'an dernier, nous en avons formés 236. Je sais, comme le comité sans doute, tout l'intérêt que le député de St-Laurent-St-Georges accorde à cette question et qui date de longtemps avant son arrivée à la Chambre. Je tiens à le remercier du beau travail qu'il a accompli, à titre de profane, relativement à l'association de Montréal pour l'hygiène mentale. Tout ce que je puis lui dire, c'est que le problème sur lequel il a appelé notre attention est important.

Il est vrai que la maladie mentale est au rang de nos grands problèmes, mais elle ne constitue pas un problème plus sérieux que celui qui se pose aux États-Unis et ailleurs. Je ne veux pas faire de comparaison odieuse, mais il est de fait que le nombre de ceux qui sont hospitalisés augmente. Ce qui n'indique pas nécessairement que le corps humain se détériore dans notre pays. Cela reflète largement les nouvelles méthodes de diagnostic, l'amélioration des techniques et le genre de soins qu'on peut maintenant recevoir dans les institutions.

Il ne faut pas oublier qu'en cherchant à prendre certaines dispositions grâce aux fonds que fournit le gouvernement fédéral, nous nous occupons de problèmes qui ont déjà retenu l'attention des ministères provinciaux de la santé, de qui ils relèvent en premier lieu. Il nous incombe de coordonner les efforts et d'accorder de l'aide supplémentaire.

Dans ce domaine, nous nous sommes efforcés de collaborer sous deux aspects. D'abord, il y a la question de la prévention et du traitement. Il existe maintenant quelque 105 cliniques des maladies mentales, tandis que lorsque ce programme a débuté, il y a huit ans, il n'y en avait que 15. L'objet de ces cliniques est d'atteindre les malades mentaux avant que leur état soit avancé au point d'exiger la réclusion. Ces cliniques, de même que celles de l'orientation des enfants, que nous avons établies à titre expérimental à plusieurs endroits, se révèlent très utiles dans notre programme de prévention.

L'autre domaine sur lequel nous nous efforçons d'insister est celui des recherches. Mon honorable ami a parlé de l'*Allan Memorial Institute* à Montréal, qui effectue d'importants travaux de recherches. Nous accordons aussi des subventions à d'autres organismes à cette fin. Je puis assurer à mon honorable ami et aux membres du comité que nous portons un vif intérêt à ce problème. J'ai toujours été d'avis qu'une des façons dont les populations du monde occidental pouvaient démontrer leur aptitude à mettre sur pied une forme acceptable de société était de manifester un intérêt, non seulement dans ce